



Compte-rendu de la CAP des Cheffes et Chefs de travaux d'art - 20 décembre 2017

1 - Procès-verbal

Le PV de la réunion du 24 mai 2017 a été approuvé à l'unanimité.

Le PV de la réunion d'octobre n'a pu être rédigé à temps et sera à l'ordre du jour de la prochaine séance.

2 - Composition de la commission de réforme

Christine Daniel, représentante CGT, est désignée membre de la commission de réforme en remplacement de Pierre Bonnaur, rejoignant [Catherine Bartolozzi](#), représentante CFDT-CULTURE.

3 - Examen des titularisations

Étaient soumises à l'avis de la CAP la titularisation de trois agents du Mobilier National. MM. Sylvain Chauveau, Cérile Fauchoux et Mme Claire Gilbert ont reçu un avis favorable à l'unanimité. Nous leur adressons nos félicitations et leur souhaitons bienvenue dans le corps.

4 - Demande de mouvement

M. Ciret souhaitait une mutation pour le Centre des monuments nationaux, sa demande a reçu un avis favorable à l'unanimité. Nous lui souhaitons bon succès dans cette nouvelle affectation.

5 - Réductions d'ancienneté

Rappelons que ce dispositif a pris fin et s'applique pour la dernière fois.

78 agents étaient bonifiables, mais les compte-rendus d'entretien de 8 agents n'étaient pas parvenus à la CAP. Tous devraient bénéficier d'une réduction d'ancienneté d'un mois, sauf avis défavorable. Le reliquat sera perdu.

6 - Promotions au choix dans le corps des CTA

Pour 563 techniciens d'art (TA) promouvables, 2 postes étaient à pourvoir.

Nous regrettons ce faible taux de promotion au vu des besoins et des attentes légitimes d'évolution et de reconnaissances de nos collègues techniciens d'art. Ce nombre est conditionné par le nombre de postes de CTA ouverts au concours chaque année. 2018 devrait donc être plus favorable.

À l'issue des débats, Mme Dauvier (Mobilier National) et M. Gallois (BnF) ont été nommés au choix. Nous leur adressons nos félicitations et leur souhaitons bienvenue dans le corps.

7 - Promotions au choix au grade de CTA principal :

89 agents étaient promouvables et 9 postes étaient proposés.

Le grade étant de création récente, le personnel était représenté par deux conservateurs tirés au sort, qui ont de nouveau défendu les dossiers en séance.

CFDT-CULTURE

61, rue de Richelieu
75002 PARIS
+33 1 40 15 51 20

cfdt@culture.gouv.fr
www.cfdt-culture.org

À l'issue des débats, ont été promus au choix dans le grade de Cheffe et Chef de travaux d'art principal (ordre alphabétique) MM. Gilles Chausse (Mobilier National), Joël Cottin (Versailles) Mme Lucile Dessennes (BnF), Damien Lucas (Cité de la céramique, Sèvres), Gilles Munck (BnF), Eric Persyn (Compiègne), Philippe Playe (Mobilier National), Sainsard (Direction du patrimoine) et Jean-Marc Sauvier (Mobilier National).
Nous leur adressons nos félicitations.

8 - Questions diverses

* **Le Protocole professionnel, carrières et rémunérations** (PPCR), engagé par le précédent gouvernement, devait s'appliquer de 2016 à 2019 mais le gouvernement actuel a décidé de reporter l'application des mesures prévues d'un an. Nous ne pouvons que regretter ce manquement de l'État à sa parole et au principe de continuité qui malmène à nouveau les agents de la fonction publique. *[Rappelons que ce dispositif, porté par la CFDT, n'avait pas été atteint le seuil des 50% du vote des organisations syndicales au Conseil commun de la Fonction publique (ont voté contre le dispositif la CGT, FO et Sud-Solidaires). C'est ce qui explique qu'aujourd'hui le gouvernement puisse revenir sur le calendrier prévu antérieurement. [Comprendre PPCR : c'est ici](#)]*

* **Inscription au concours Sauvadet**

Votre représentante CFDT-CULTURE a relayé les interrogations de certains candidats sur les conditions d'éligibilité au dispositif.

L'administration se tient à la disposition de chaque agent pour répondre à leurs demandes. Tous les agents concernés se sont vus adressés un courrier d'éligibilité, ou de non-éligibilité. Attention, vous ne disposez que de deux mois pour former un recours si vous souhaitez contester ce courrier (éligibilité et catégorie proposée au regard de vos fonctions). Le corps proposé n'est qu'indicatif. N'hésitez pas à transmettre vos questions aux gestionnaires du corps ou auprès de vos représentants.

* **Liste complémentaire des concours CTA**

Les candidats inscrits sur la liste complémentaire du concours CTA métier Papier seront nommés à mesure des postes ouverts par les autorités d'emploi selon les besoins exprimés par les services ou établissement

* **Observation sur l'année de stage des lauréats des concours CTA**

Les concours de CTA sont ouverts dans diverses « branches professionnelles » et « domaines d'activité » en fonction des besoins exprimé par les services. Les techniciens d'art lauréats d'un concours doivent suivre leur année de stage dans le domaine pour lequel ils ont candidaté, même si, par exemple, ils ont pu bénéficier de la procédure de changement de spécialité des TA quelques années avant.

Vos représentants CFDT -CULTURE restent vigilants et sont là pour vous aider pour tout ce qui concerne votre situation professionnelle.

N'hésitez pas à les contacter !

CFDT-CULTURE

61, rue de Richelieu
75002 PARIS
+33140155120

cfdt@culture.gouv.fr
www.cfdt-culture.org

Catherine Bartolozzi pour la CFDT-CULTURE
catherine.bartolozzi@culture.gouv.fr

Paris, le 26 décembre 2017